

L'ÉCHO DU COTEAU



Municipalité de
Sainte-Mélanie



Budget 2014

Édition spéciale décembre 2013

Le bulletin d'information municipal est publié par la Municipalité de Sainte-Mélanie et est distribué gratuitement en format papier aux Mélaniennes et Mélaniens qui en font la demande.

Une version digitale est disponible en permanence sur le site de la Municipalité www.sainte-melanie.ca. Un avis électronique est acheminé aux personnes qui le désirent les avisant qu'une nouvelle version est disponible.

Dans les deux cas, vous pouvez vous inscrire en tout temps auprès de la Municipalité en composant le 450 889-5871 poste 221 ou par courriel à info@sainte-melanie.ca.

ACCÈS RAPIDE
Cliquez sur les liens suivants pour accéder à vos pages favorites

CALENDRIER EN LIGNE

AMÉNAGEMENT ENVIRONNEMENT ET URBANISME

PROJETS DOMICILIAIRES

SÉANCES DU CONSEIL

ACTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS

NOS DERNIÈRES PUBLICATIONS

JOURNAL
NOVEMBRE 2013
cliquez ici pour télécharger le journal

JOURNAL
SEPTEMBRE 2013
cliquez ici pour télécharger le journal

Suivez nous sur Twitter!
CLIQUEZ ICI

Sainte-Mélanie a désormais son compte twitter.

Invitation à tous les citoyens à nous suivre pour messages et avis spéciaux !

<https://twitter.com/SainteMelanie>

Un lien est disponible sur notre site Internet permettant de vous y inscrire.



Votre nouveau conseil municipal a le privilège, mais aussi la responsabilité de vous présenter son premier budget, couvrant l'exercice financier 2014.

Nous avons tenu compte de la bonne situation financière de notre municipalité, mais aussi de la vision de ce nouveau conseil face aux années à venir. Nous l'avons étudié, analysé sous tous les angles et finalement, nous avons agi en bon père de famille, gardant en tête notre vision, respectant votre capacité de payer et préservant notre bas de laine.

Il y a bien des dossiers en marche. Nous ferons un suivi de ce qui a été entrepris. Il y a un plan directeur des infrastructures, nous allons l'analyser et poursuivre le travail en 2014 avec nos partenaires. Le périmètre urbain se doit d'être finalisé. Le développement de Sainte-Mélanie en dépend.

Je pense que nous devrions considérer sans délai la problématique de la vitesse des automobiles sur la route principale et préparer un plan d'action bien concret. Il y va de notre devoir de rendre plus sécuritaire cet axe routier. Un accident de plus et ce serait dramatique.

Il nous faut considérer tous ces dossiers forts bien faits. Il nous faut les étudier en fonction de nos objectifs (revitalisation du centre-ville, densification de l'habitat près du centre du village), objectifs qui sont encore au niveau de généralités et qu'il nous faut préciser. Or les investissements pour apaiser le trafic sont considérables et urgents.

Une fois choisie l'orientation des modifications de l'infrastructure routière et piétonnière, il faudra entrer dans un cycle de travail pour obtenir des financements gouvernementaux.

Désirant poser un regard neuf et créatif sur les défis qui sont posés dans les milieux ruraux, le conseil municipal de Sainte-Mélanie prévoit investir financièrement à la mise sur pied d'une politique culturelle. La culture en milieu rural répond de façon notable au développement du territoire et offre des possibilités de diversification économique et l'accroissement de l'offre touristique.

Notre municipalité regorge d'une diversité culturelle et d'un patrimoine étonnants que nous désirons mettre en valeur pour le profit de nos concitoyennes et concitoyens.

Présentement, un comité du conseil municipal négocie pour l'acquisition ou le partenariat de l'église avec la Fabrique. Avec une politique culturelle, nous pourrions développer des projets autour du presbytère et de l'église qui pourront s'inscrire dans des ententes spécifiques au volet patrimoine religieux. N'ayez crainte, ces projets seront réalisés dans une approche budgétaire responsable et rien ne sera fait sans que la population ne soit consultée.

Nous avons une bonne structure de loisirs, nous prendrons le temps de voir ce qui peut être amélioré pour bien répondre aux besoins de la population : équipements de jeux, programmes de loisirs, pistes cyclables et agrandissement de cet espace de loisirs.

Il y a beaucoup de travail communautaire à réaliser, continuer et bien établir notre politique familiale, notre coopération avec l'école. Nous avons une bibliothèque qui fonctionne bien avec la coopération de multiples bénévoles. Continuons à la supporter pour lui permettre de grandir. La résidence pour personnes âgées devra voir le jour, et ce le plus rapidement possible, leur permettant d'habiter près de leur famille et ne perdant pas ce réservoir de sagesse. On a malheureusement des gens qui ne profitent pas de tout ce développement économique, il faudra supporter l'entraide communautaire qui s'occupe particulièrement de nos concitoyens moins favorisés financièrement.

Finalement, nous devons être ouverts financièrement à l'environnement et au développement durable. De nouvelles initiatives devront toucher les milieux naturels, les services municipaux de la gestion de l'eau et des matières résiduelles. En impliquant les citoyens, on devra également se pencher sur la situation des domaines privés.

Nos infrastructures routières sont relativement en bon état, mais il y a 3 ou 4 situations urgentes à régler. Laissez-nous le temps et je crois qu'à l'intérieur de notre mandat de 4 ans, nous en viendrons à bout.

Il y a des infrastructures moins visibles, mais essentielles comme l'aqueduc, les égouts, le traitement des eaux usées, sur lesquelles il nous faudra statuer. Des programmes d'infrastructures se présenteront et il faudra les solliciter pour alléger le fardeau fiscal des contribuables. Le comité consultatif d'urbanisme sera un acteur de premier plan car il pourrait être consulté sur plusieurs aspects dans le développement de Sainte-Mélanie.

MOT DU MAIRE

Le conseil municipal a adopté le 16 décembre dernier, les prévisions budgétaires pour l'année 2014. Les dépenses et revenus seront de l'ordre de 3 058 796 \$ en 2014 comparativement au budget de 2013 au montant de 3 100 403 \$ soit une réduction de 41 607 \$. Cette diminution budgétaire vise à limiter l'impact des décisions du Gouvernement du Québec de réduire les remboursements de la taxe de vente (TVQ) ainsi que les redevances pour la gestion des matières résiduelles versées aux municipalités. Pour Sainte-Mélanie, il s'agit d'une perte de revenus de 111 200 \$ en 2014 ou l'équivalent de 3,74 cents sur le taux de la taxe foncière.

Nous anticipons un surplus estimé à 124 485 \$ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013. En considérant le surplus des années antérieures qui représente 355 363 \$ et l'affectation d'un montant de 35 000 \$ à la réalisation de divers projets en 2013, nous anticipons un surplus libre estimé à 444 848 \$ au 1^{er} janvier 2014.

Également, au 1^{er} janvier 2014, le fonds réservé parcs et terrains de jeux se chiffrera à 19 500 \$ et le fonds de roulement sera de 135 613 \$.

Le taux de la taxe foncière de 54 cents en 2013 devra être majoré à 56 cents en 2014 pour tenir compte de la réduction des revenus en provenance du Gouvernement du Québec. En effet, le remboursement de la taxe de vente (TVQ) d'un montant de 124 200 \$ en 2013 sera réduit à 48 000 \$ en 2014 et les redevances pour la gestion des matières résiduelles passent de 110 000 \$ en 2013 à 75 000 \$ en 2014. Ce manque à gagner de 111 200 \$ représente l'équivalent de 3,74 cents sur le taux de la taxe foncière.

Considérant les constructions neuves, les rénovations et autres travaux réalisés en 2013, l'évaluation imposable a augmenté de 7 546 200 \$ totalisant 296 969 300 \$. Conséquemment, le taux de taxe général sera ajusté et passera de 0,54 \$/100 \$ à 0,56 \$/100 \$ d'évaluation. L'objectif poursuivi par le conseil municipal est atteint, soit de réduire au maximum l'impact de la perte de revenus en provenance du Gouvernement du Québec et le maintien d'un taux de taxe parmi les plus bas dans la MRC de Joliette et pour des municipalités de même taille à travers le Québec. En guise d'exemple, pour un immeuble résidentiel d'une valeur moyenne de 179 000 \$, la hausse du compte de taxe en 2014 sera de 36 \$.

Le conseil municipal a préféré une hausse mesurée du compte de taxes pour compenser la baisse de revenus en provenance du Gouvernement du Québec plutôt que de puiser à chaque année dans le surplus libre et réduire à zéro notre « bas de laine collectif ». Ainsi, nous conservons une marge de manœuvre nous permettant de réagir en cas d'imprévus et la capacité d'investir dans nos infrastructures.

La tarification pour les services dispensés tels que le réseau d'aqueduc et d'égout du village, le réseau d'aqueduc Carillon, le réseau d'aqueduc Belleville et la gestion des matières résiduelles demeurera inchangée à l'exception de la station de pompage des eaux usées de la rue des Muguets qui passera de 80 \$ à 90 \$ pour chaque unité d'occupation desservie dans ce secteur.

En terminant, mentionnons que le niveau de dépenses municipales par habitant est nettement inférieur à Sainte-Mélanie que pour la moyenne des municipalités de taille équivalente au Québec. Je vous invite à visiter le site Internet du Ministère des Affaires Municipales, Régions et Occupation du Territoire www.mamrot.gouv.qc.ca et prendre connaissance de toutes les informations financières relatives à notre municipalité. Le conseil municipal réaffirme son intention de gérer avec efficacité, efficience et de façon durable.

Au nom des membres du conseil municipal et du personnel de la Municipalité, permettez-moi d'offrir à tous les citoyens et à toutes les citoyennes de Sainte-Mélanie, mes meilleurs vœux de paix, de bonheur et de santé tout au long de l'année 2014. Que celle-ci vous permette, ainsi qu'à vos proches, de réaliser vos projets les plus chers.

 , maire

Marcel Loyer



**Prévisions budgétaires
Fonds d'administration
Exercice se terminant le 31 décembre 2014**



Municipalité de
Sainte-Mélanie

Taux de la taxe foncière 2014 = 0,56/100 \$ d'évaluation



REVENUS

Taxes sur la valeur foncière	1 716 357 \$	
Taxes sur une autre base	594 257 \$	
Paiement tenant lieu de taxes	10 787 \$	
Autres services rendus	52 150 \$	
Autres revenus	514 060 \$	
Transferts inconditionnels	60 000 \$	
Transferts conditionnels	36 185 \$	
Crédit GMR	75 000 \$	
TOTAL DES REVENUS		3 058 796 \$
AFFECTATION FONDS RÉSERVÉS		0 \$
AFFECTATION DE SURPLUS		0 \$
BUDGET TOTAL		3 058 796 \$

DÉPENSES

Administration générale	532 981 \$	
Sécurité publique	410 787 \$	
Transport	469 217 \$	
Hygiène du milieu	500 597 \$	
Santé et bien-être	6 301 \$	
Aménagement, urbanisme et développement	123 934 \$	
Loisirs et culture	323 625 \$	
Frais de financement	57 149 \$	
Autres activités financières	131 503 \$	
TOTAL DES DÉPENSES		2 556 094 \$
Activités d'investissement		502 702 \$
BUDGET TOTAL		3 058 796 \$